

m'a déclaré que vu l'éloignement, la nécessité & la difficulté de la saison son enfant avoit été Baptisé par Ange Amirault son grand pere qui en a ensuite été le Parain. La Maraine à été Natalie Belivaux sa grand mere représentée par Eyphro syne duon tante de l'enfant aussi de cette Paroisse & du même canton tous ont déclaré ne savoir pas écrire Sigogneprte

+ Le quatre d'Aout mil huit cens cinq Je Prêtre soussigné ai
B supplée les cérémonies du Baptême à Marie Anne née le cinq de
Marie- Mars de cette même année d'ulégitime mariage entre Jacques
Anne d'Entremont & Angelique Bourque de cette Paroisse du canton de
d'Entremont Pouboumkoue en presence de la mere de l'enfant qui m'a déclaré
137 que vu la nécessité de la saison la nécessité son enfant avait été
Baptisé par Ange Amirault son voisin. Le Parain a été Pierre
Bourque oncle de l'enfant & La Marraine a été Magdelene
Bourque sa tante aussi de cette Paroisse, la mere, le parain &
la Marraine ont déclaré ne savoir pas écrire.

B Le cinq août mil huit cens à été Sigognepr Jacque D'Entre
Anne par moi Pretre soussigné Baptisé Anne Seraphie née le huit ^{mont}
Seraphie de juillet du Mariage purement civil ayant été contracté
Douscet sans dis pense de l'Eglise au second degré de double consan-
138 guinité devant un juge de paix après^{le} refus du consentement de
la part de M^{gr} L'Eveque de Quebec, entre Joseph Douscet le
jeune & Natalie Muice; en présence du pere & de la mere de
l'enfant qui me l'ont eux même présentée demandant qu'elle
fut baptisée & promettant de l'élever dans la religion Ca-
tholique. Le Parain a été Francois Clermont représenté par
Joseph Olivier Babin qui m'a assuré qu'il seroit lui meme
le Parain au cas de refus de la part de Francois Clermont
Le pere, la mere, le parain son représentant & la Marraine ~~ont~~
~~tous habitans de~~ a été Anne Muice fille de Jean Muice tous trois
habitans de cette Paroisse & ont tous déclaré ne savoir pas
écrire deux mots ratieré approuvés Sigognepretr

Le Pretre est arrivé a S^{te} Anne le 16 Janvier 1806

1806

après quatre jours de voyage difficile a cause du mauvais tems

B Le vingt deux Janvier mil huit cens six a été par moi Prêtre
Charles soussigné baptisé Charles Vincent né du jour précédent du
Vincent legitime Mariage entre Charles Amand Babin & Anne
Babin Marguerite Belivaux de cette Paroisse en présence du pere
139 de l'enfant. Le Parain a été Le Prêtre Baptisant & La
Marraine a été Marguerite Bastarache veuve de Charles
Belivaux & grande mere l'enfant aussi de cette Paroisse la
quelle a déclaré ne savoir pas écrire le pere a signé
Charles a m babin Sigognepretr